

21 JUILLET
2015

Lettre aux Pathologistes

Peur sur la ville

Les pathologistes sont passés en quelques années de l'ombre à la lumière. Les plans cancers, le travail des différentes associations, et d'autres facteurs ont convergé pour arriver à la situation actuelle. Nous ne sommes pas encore bien identifiés par le grand public, il ne faut pas trop en demander, mais le rôle pivot de l'anapath, entre la clinique et la thérapeutique, n'est guère contesté.

Cette situation entraîne d'un côté une accentuation des exigences sur l'ACP (contrôle de nos techniques, de nos diagnostics), et de l'autre, des convoitises pour récupérer le « Prélèvement », avec un grand P, que des investisseurs, bien loin de l'anapath et du médical, considèrent manifestement comme le futur eldorado.

Tout changement est porteur d'inquiétudes. Les « investisseurs » évoqués précédemment profitent manifestement de ces inquiétudes et sont en train de « faire leur marché » dans le secteur libéral, jouant sur la peur de l'avenir et en proposant des conditions financières qui, à court terme, sont « anormalement attractives ».

Il n'y a pas d'urgence à décider

Peut-être, avant de céder au chant des sirènes, est-il temps de prendre son temps et de considérer la situation actuelle de façon apaisée.

- Il n'y a pas d'urgence à décider : si l'accès au prélèvement anapath intéresse aujourd'hui les investisseurs, il n'y a pas de raison que cela ne soit pas le cas demain.
- L'accréditation n'est pas obligatoire et il y a peu de risque que cette obligation, au moins pour l'ACP « classique », survienne rapidement.
- Elle risque effectivement de l'être pour réaliser ces actes de pathologie moléculaire qui intéressent tant nos « investisseurs », mais nous conserverons la possibilité de sous-traiter ces actes aux plateformes INCa, comme nous le faisons actuellement. La solution n'est peut-être pas idéale, mais elle est fonctionnelle. Elle permet à tous les cabinets, quelle que soit leur taille, de pouvoir fournir à leurs correspondants, et leurs patients, un accès à ces techniques.

LA NOUVELLE

EQUIPE DU SMPF :
(consultez le nouvel
organigramme sur le site)

SECTION LIBERALE :

Dr Eric ANGER
Dr Laurent ANTUNES
Dr Philippe CAMPARO
Dr Philippe CHALABREYSSE
Dr Jérôme CHETRIT
Dr Camille DUPIN
Dr Alain GAILLOT
Dr Philippe GROS
Dr Christophe SATTONNET
Dr Frédéric STAROZ
Dr Olivier VIRE

SECTION HOSPITALIERE :

Dr Béatrix COCHAND-PRIOU
Dr Joël CUCHEROUSET

- Il est donc possible d'aller « tranquillement » vers cette accréditation. Des cabinets de petite taille y parviennent, nous essayerons de vous faire partager leur expérience.
- La situation financière de la plupart des cabinets pourrait sans doute être meilleure. Néanmoins, en prenant un peu de recul, elle reste, par rapport à d'autres spécialités et d'autres professions, correcte et laisse un volant possible d'investissements pour accompagner les évolutions techniques.
- La double lecture systématique telle qu'elle a été mise en place a certainement un côté désagréable. Elle est toutefois beaucoup plus dévalorisante à nos yeux qu'à ceux des cliniciens. Ces derniers sont habitués depuis longtemps à « passer la main » dans certains cas. De plus, l'organisation de la DLS va s'améliorer, grâce au travail du CNPath.

Les regroupements

Un « focus » particulier doit être fait sur la question des regroupements. Mon impression, toute personnelle, est que nous sommes face à une prophétie auto-réalisatrice : les « prospectives » disent que le nombre de cabinets d'ACP va baisser de façon drastique, par regroupement. Les pathologistes se sentent poussés à se regrouper, pas sur un projet médical, mais pour respecter la prédiction. Sans sous-estimer les problématiques de concurrence et de démographie, il n'y a que rarement une obligation à se regrouper. En tous les cas, sûrement pas dans l'urgence et uniquement après avoir répondu aux deux questions fondamentales « pour quoi faire ? » et « avec qui ? ».

Pour quoi faire ?

3 raisons principales peuvent être identifiées :

- ✓ Pour pallier à un problème démographique : d'ici 2 à 3 ans ce problème devrait être en partie résolu puisque nous commencerons à sentir l'impact de l'augmentation du nombre d'ACP en formation.
- ✓ Pour avoir un accès aux nouvelles techniques. Comme nous l'avons dit, les plateformes pallient pour le moment à ce problème.
- ✓ Pour faire face à une gestion devenant plus complexe de nos structures (réglementation, accréditation, ...). Cette raison est vraisemblablement la plus importante dans l'immédiat. Là encore, des solutions existent : formation, embauche de personnel dédié, à temps

partiel ou non, partagé ou non. Peut-être est-il préférable parfois de « gagner un peu moins » mais de pouvoir travailler de façon plus confortable en étant détaché des problèmes de gestion si l'on n'y a pas de goût.

Avec qui ?

La question est tout aussi importante, voire plus :

- ✓ Au-delà des problèmes de « personnes », inhérents à toute entreprise, la question fondamentale est la communauté d'intérêts. Cette communauté ne peut être obtenue, me semble-t-il, que si les structures sont détenues par des ACP. En France, culturellement et « historiquement », l'ACP et les médecins ACP resteront les « parents pauvres » au sein de structures à dominante « biologique » et/ou purement financière.
- ✓ Dans des structures à dominante biologique, il y a de forts risques que les techniques de pathologie moléculaire, automatisables, seront centralisées au sein de plateformes dédiées. De plus, pour pouvoir dégager les taux de rentabilité attendus par les actionnaires de « fonds de pension/investissement », l'ACP classique, avec sa complexité et son temps médecin incompressible, sera nécessairement pressurée. Les offres financières actuellement proposées par ces structures sont intéressantes, et à l'achat et pour les salaires actuellement proposés. Il s'agit d'une situation évidemment temporaire. Laisser l'ACP libérale se faire racheter conduirait, à court terme, à une perte fondamentale de l'attractivité que nous venons de gagner, en ne laissant aucune place aux jeunes médecins désirant s'engager à la fois dans le médical et l'entrepreneuriat.
- ✓ Le but n'est pas de diaboliser un mode d'exercice. Le rôle du syndicat des pathologistes est de protéger les intérêts matériels et moraux de ses membres. Il doit donc lutter pour que, quelle que soit la structure où il exerce, un pathologiste conserve le contrôle et la responsabilité permanente sur le prélèvement qui lui a été confié. Il ne doit pas lui être imposé d'être un simple « passeur » de prélèvements. De plus, le syndicat doit également lutter pour que les conditions d'exercices restent satisfaisantes, aujourd'hui et demain, à tous niveaux.

Consultez l'édito du nouveau Président du SMPF
sur le site



En conclusion, il n'y a aucune raison objective à cette « peur sur la ville ».

Nos cabinets sont de petites entreprises. Il faut nécessairement évoluer, mais il n'y a pas d'urgence à décider. Il faut se laisser le temps de construire un projet médical et entrepreneurial.

Aux ACP libéraux qui seraient tentés par le rachat par des structures de biologie, nous ne pouvons que conseiller la plus extrême prudence et rappeler les conséquences que cela peut avoir pour l'ensemble de la spécialité. Depuis 20 ans, la spécialité travaille pour gagner son indépendance et ses lettres de noblesse.

C'est quasiment chose faite. Jeter ce travail aux orties ne peut être considéré que comme un échec pour nous tous.

A cet égard, nous rappelons que le SMPF a pour objectif d'unifier le mode d'exercice de l'ACP et ne défendra qu'une seule nomenclature, la CCAM. Il y a peu de chance que le monde de la biologie se batte pour les quelques actes d'ACP que comporte la NABM.

Confraternellement.

Dr Frédéric Staroz,
Président du SMPF

« Pour qu'il y ait le moins de mécontents possible, il faut toujours taper sur les mêmes ».

Les Shadoks

Notre consœur, le Dr E. Russ, Présidente démissionnaire du SMPF, a diffusé un message à un grand nombre de pathologistes. Le CA du SMPF ne souhaite pas entrer dans un débat stérile pour la spécialité et nous n'exercerons donc pas de « droit » de réponse malgré le caractère personnel et parfois diffamatoire de ses écrits.

Nous espérons toutefois que le Dr. Russ réussira à motiver de nombreux pathologistes à participer activement à la vie de la spécialité, et que les futures élections seront l'occasion de débats enrichissants et donneront un choix plus important aux électeurs qu'auparavant.

Toute l'actualité syndicale
même pendant l'été !
sur www.smpf.info